



Nos réfs. : CM/ZK.2014

Fédération Nationale des Industries Chimiques

FNIC-CGT - 263, rue de Paris - Case 429 - 93514 Montreuil cedex
Téléphone : 01 55 82 68 88 - Télécopie : 01 55 82 69 15
<http://www.fnic.cgt.fr> - Courriel : fnic@cgt.fr



Montreuil, le 1^{er} juillet 2014

Lettre ouverte

Monsieur François Hollande
Président de la République

Monsieur Manuel Valls
Premier Ministre

Monsieur Arnaud MONTEBOURG
Ministre du Redressement productif.

Monsieur le Président de la République,
Monsieur le Premier Ministre,
Monsieur le Ministre du Redressement productif,

La Fédération Nationale des Industries Chimiques CGT agit dans des secteurs industriels clés pour l'économie nationale, utiles pour la population, et couvrent près de 900 000 salariés dans les champs professionnels suivants :

- **Pétrole** : matières premières et énergie,
- **Industries chimiques** : Pétrochimie, solvants, peinture, résines, parfums, cosmétiques, lessives, ... etc. ;
- **Plasturgie** : Bâtiment, Automobile/Transport, Alimentaire, Santé ;
- **Caoutchouc** : Pneumatique : de l'avion au vélo, industries diversifiées ;
- **Industrie Pharmaceutique** : de la recherche industrielle, de la Répartition Pharmaceutique à la vente dans les Officines ;
- **Navigation de plaisance** ;
- ... etc.

Les grandes enseignes françaises de ces secteurs sont connues de la population par leurs productions, et souvent, par les profits substantiels générés par le travail des salariés : Total, Sanofi, Arkema, Rhodia, Kem One, Michelin, Hutchinson, Faurécia, Plastic Omnium, l'Oréal, Colgate, Alcan (ex.Péchiney) ... etc.

L'objectif de ce courrier est d'interpeller les responsabilités d'Etat que vous détenez, actuellement, et d'apporter, ainsi, à votre réflexion le poids des décisions que vous prônez et leur impact sur nos industries et sur l'avenir des salariés.

L'action publique que vous représentez doit, selon notre vision, agir pour les intérêts de la population, du pays et non servir les intérêts particuliers.

Dans un pays, l'industrie représente, de notre point de vue, la capacité à générer, à créer et à développer les besoins de la population en garantissant, ainsi, une indépendance protectrice du niveau de vie des citoyens et de leur avenir.

L'action des représentants des salariés que nous sommes, dans l'entreprise, sur le territoire et dans la branche professionnelle permet de mesurer les réalités économiques et sociales et notamment l'impact des décisions de gestion de l'employeur tout comme l'impact des mesures gouvernementales.

Force est de constater, Monsieur le Président, Monsieur le Premier Ministre, Monsieur le Ministre de Redressement productif, que les orientations que vous avez décidées d'imposer ne répondent pas aux attentes et encore moins aux intérêts des citoyens.

Cette affirmation est un constat et non un jugement. La Fédération Nationale des Industries Chimiques CGT n'a pour objectif que de vous illustrer au niveau de ses périmètres d'action, les conséquences de vos choix.

Il vous appartiendra d'en tirer les enseignements tout comme nous le ferons pour notre part.

.../...

La situation de l'emploi dans le pays est catastrophique, avec une jeunesse qui cherche un avenir, avec pour ceux qui ont un travail des conditions de stress permanent et un mal-être qui atteignent leur santé et au Pôle Emploi des millions de travailleurs privés de travail, de salaires et d'avenir.

Ne pensez-vous pas qu'après 30 années de subventions publiques financières données aveuglement aux employeurs, sans aucun contrôle, il y a besoin de changer de stratégie ?

Chaque année, plus de 200 milliards d'euros, si on en croit le rapport de la Cour des comptes de la République, seront puisés dans les moyens de la puissance publique.

L'ensemble de ces dispositifs mis au service des employeurs vise à promouvoir l'emploi !! Ces moyens financiers publics représentent le financement de 6 666 666 emplois/an à 2500 €/mois !!

N'est-il pas temps de mettre sur la table la question de l'utilité de ces fonds publics payés par la collectivité ?

Les intermittents de spectacle, par exemple, sont injustement mis en accusation alors qu'ils défendent leurs droits, tandis que les employeurs sont « gavés » de fonds publics, sans avoir à justifier quoi que ce soit.

La masse salariale de l'ensemble de l'industrie nationale d'une année, c'est ce que représentent les 200 milliards d'euros que vous octroyez sous diverses formes aux employeurs ! Où est le « coût du travail » ?

Nous vous citons quelques éléments supplémentaires sur votre « cadeau » nommé : « Pacte de Responsabilité » au niveau du périmètre des industries chimiques, qui selon l'UIC (200 000 salariés), donnera :

- + 300 millions d'euros pour l'année 2015 ;
- + 655 millions d'euros attendus pour l'année 2020.

En 2015, ces 655 millions d'euros représenteraient :

- 80 millions d'euros d'économies au titre de la cotisation C35 ;
- 180 millions d'euros d'économie sur l'impôt des sociétés ;
- 290 millions d'euros d'économie en CICE ;
- 80 millions d'euros de baisse de cotisations salariales.

Les contreparties de l'UIC seraient :

- 1000 emplois sur 3 années qui s'ajouteraient aux 9000 prévus d'ici 2017, (alors que les salariés de + 55 ans représentant autant de départ en retraite potentiels sont près de 20 000).

Sur le secteur, un bilan peut être fait rapidement:

- 41 704 emplois supprimés entre 2000 et 2013 ;
- + 25 % de valeur ajoutée créée par salarié entre 2000 et 2012.

Monsieur le Président, Monsieur le Premier Ministre, Monsieur le Ministre de Redressement Productif.

300 millions d'euros/an au titre du Pacte de Responsabilité pour le secteur des industries chimiques, avec en contreparties 1000 emplois sur 3 ans, est-ce bien responsable de laisser faire ce nouveau racket des deniers publics instauré par vos décisions ? Chaque emploi représenterait une subvention publique de 900 000 euros/an !!

La Fédération Nationale des Industries Chimiques CGT vous interpelle à partir de ces éléments chiffrés fournis par l'UIC, et demande le gel de toutes ces aides financières et des études sur leur efficacité.

Monsieur Le Président, Monsieur le Premier Ministre, Monsieur le Ministre du Redressement productif,

Une politique industrielle est nécessaire mais elle ne doit pas être déléguée aux employeurs comme vous l'avez fait.

Pour qu'il ait une politique nationale, l'action publique d'un état est nécessaire avec des droits d'intervention des salariés et des populations sur le territoire.

La FNIC-CGT est disponible pour en débattre avec vous et vous assure de son engagement total à vous éclairer sur les intérêts des salariés.

Dans l'attente, recevez, Monsieur le Président de la République, Monsieur le Premier Ministre, Monsieur le Ministre du Redressement productif, l'expression de notre haute considération.

Pour la FNIC-CGT :



Carlos MOREIRA

Secrétaire Général